

DECISION DG n° 2017-363

portant nomination à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

- VU** le code de la santé publique et notamment les articles L. 5311-1 et suivants et R. 5322-14 ;
- VU** la loi n°2011-2012 du 29 décembre 2011 relative au renforcement de la sécurité sanitaire du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret n°2012-597 du 27 avril 2012 relatif à l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé ;
- VU** le décret du 7 août 2017 portant nomination du directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé- Monsieur MARTIN (Dominique) ;
- VU** la décision DG n°2012-237 du 24 septembre 2012 modifiée portant organisation de l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;
- VU** la décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 modifiée portant nominations à l'Agence nationale du médicament et des produits de santé ;

DECIDE

Article 1^{er} : La décision DG n°2012-238 du 24 septembre 2012 susvisée est modifiée comme suit :

I - Le troisième tiret de l'article 11 est remplacé par les dispositions suivantes :

«- Madame CAVALIER (Julie) est nommée chef du pôle réglementaire ;»

II – L'article 22 est ainsi modifié :

- Le premier tiret est supprimé.

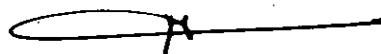
- Le deuxième tiret est remplacé par les dispositions suivantes :

«- Monsieur SIRDEY (Thierry) est nommé directeur ;»

Article 2 : La présente décision qui entrera en vigueur à compter du 1er décembre 2017 est publiée sur le site internet de l'agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé.

Eric DÉLAS

Fait le



Directeur général adjoint

2017